

PROMOTION INTERNE 2024

Référence : CIR/PI/2024-001

Nous avons l'honneur de vous informer du lancement de la campagne de promotion interne 2024.

Cette année, la campagne s'organisera en trois temps :

- Pour la catégorie C : campagne du 16 janvier 2024 au 19 avril 2024 / Pré - commission prévue le lundi 29 avril 2024 ;
- Pour la catégorie B : campagne du 26 février 2024 au 31 mai 2024 / Pré - commission prévue le vendredi 07 juin 2024 ;
- Pour la catégorie A : campagne du 03 juin 2024 au 04 octobre 2024 / Pré - commission prévue le jeudi 31 octobre 2024.

Le compte-rendu de la Commission Employeur du mercredi 20 décembre 2023 vous sera transmis au plus tard ce vendredi 19 janvier 2024.

NOUVELLE PROCEDURE

I) RECENSEMENT DES POSTES OUVERTS A LA PROMOTION INTERNE POUR LES CATEGORIES A - B ET C

a. Transmission des arrêtés de recrutements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 dans votre collectivité

Il conviendra d'adresser au Centre de Gestion au plus tard le **vendredi 29 mars 2024** à l'adresse mail, instancesparitaires@cdg971.com :

- Les arrêtés relatifs aux différents recrutements opérés du 01/01/2023 au 31/12/2023 en catégories A et B :
 - Nomination sur liste d'aptitude après concours,
 - Détachement (sauf ceux prononcés au sein de la même collectivité, les renouvellements de détachement et les intégrations après détachement),
 - Intégration directe (sauf celles prononcées au sein de la même collectivité),
 - Mutation externe (sont exclues les mutations internes à la collectivité),
- Les arrêtés relatifs aux nominations au grade d'agent de maîtrise sur l'année 2023 (nomination sur liste d'aptitude après promotion interne).
- Les arrêtés de titularisation prononcés au titre de l'article L. 352-4 du CGFP, personnes en situation de handicap titularisé au terme de leur contrat (anciennement art. 38 de la loi du 26 janvier 1984).

b. Transmission des effectifs au 31 décembre 2023 par cadre d'emplois dans votre collectivité

Il conviendra d'adresser au plus tard le **vendredi 29 mars 2024** à l'adresse mail, instancesparitaires@cdg971.com, les listes suivantes :

- La liste des effectifs par cadre d'emplois pour les grades relevant des catégories A et B en distinguant le nombre de femmes et d'hommes au 31 décembre 2023 à l'aide du fichier Excel ci-joint ;
- La liste des agents contractuels de droit public en CDI au 31 décembre 2023 pour les catégories A et B en distinguant le nombre de femmes et d'hommes.
 - ↳ **NB** : cette liste devra être OBLIGATOIREMENT accompagnée d'une copie des contrats concernés.

II) PROMOTION INTERNE DE LA CATEGORIE C : AGENT DE MAITRISE

a. Du 16 janvier au 23 février 2024 : Transmission de la liste des agents proposés à la promotion interne 2024 au CDG

Il conviendra d'adresser au Centre de Gestion au plus tard le **23 février 2024** à l'adresse mail, instancesparitaires@cdg971.com :

- La liste des agents proposés pour le grade d'agent de maitrise (après examen professionnel et au choix) à l'aide du fichier Excel ci-joint.

NB : les agents proposés au titre de la promotion interne 2023 au grade d'agent de maitrise au choix ou après examen professionnel qui n'auraient pas été inscrits sur la ladite liste, pourront être proposés au titre de cette campagne.

b. Information sur les périodes de FSO pour les dossiers proposés

A réception de vos fichiers Excel dûment renseignés, les gestionnaires carrières du CDG vous transmettront les périodes à retenir pour les Formations Statutaires Obligatoires (FSO) de chaque agent proposé. Nous vous invitons à préparer les attestations FSO correspondantes.

Rappel : seules les attestations émanant du CNFPT sont recevables (voir guide AGIRHE 2023 pour plus de détails).

NB : Il n'est pas nécessaire d'attendre la date limite de transmission pour nous communiquer vos listes. Cela permettra un contrôle progressif de la recevabilité de vos dossiers par le Centre de Gestion.

L'arrêté relatif à vos lignes directrices de gestion concernant les promotions et la valorisation des parcours professionnels (si non transmis en 2023 ou arrêté modifié).

c. Du lundi 18 mars au vendredi 19 avril 2024 (date limite) : Saisie des dossiers sur AGIRHE

Les dossiers des agents proposés devront être saisis accompagnés des pièces justificatives, sur la plateforme AGIRHE **au plus tard le vendredi 19 avril 2024**.

!!!! NOUVEAUTE EN 2024 : il sera possible de dupliquer les dossiers non retenus pour la PI 2023 sur AGIRHE !!!

Retrouver l'ensemble des informations concernant cette option, dans nos prochains échanges et webinaires.

d. Date de la pré - commission pour la promotion interne au grade d'agent de maitrise : le lundi 29 avril 2024.

Cette pré-commission arrêtera la liste des agents proposés à partir des dossiers reçus au CDG.

III) PROMOTION INTERNE DE LA CATEGORIE B

a. Du 26 février au 05 avril 2024 : Transmission de la liste des agents proposés à la promotion interne 2024 au CDG

Il conviendra d'adresser au Centre de Gestion au plus tard le **05 avril 2024** à l'adresse mail, instancesparitaires@cdg971.com :

- La liste des agents proposés pour les grades de catégorie « B » à l'aide du fichier Excel qui sera transmis ultérieurement.

b. Information sur les périodes de FSO pour les dossiers proposés

A réception de vos fichiers Excel dûment renseignés, les gestionnaires carrières du CDG vous transmettront les périodes à retenir pour les Formations Statutaires Obligatoires (FSO) de chaque agent proposé. Nous vous invitons à préparer les attestations FSO correspondantes.

Rappel : seules les attestations émanant du CNFPT sont recevables (voir guide AGIRHE 2023 pour plus de détails).

NB : Il n'est pas nécessaire d'attendre la date limite de transmission pour nous communiquer vos listes. Cela permettra un contrôle progressif de la recevabilité de vos dossiers par le Centre de Gestion.

L'arrêté relatif à vos lignes directrices de gestion concernant les promotions et la valorisation des parcours professionnels (si non transmis en 2023 ou arrêté modifié).

c. Du lundi 29 avril au vendredi 31 mai 2024 (date limite) : Saisie des dossiers sur AGIRHE

Les dossiers des agents proposés devront être saisis accompagnés des pièces justificatives, sur la plateforme AGIRHE **au plus tard le vendredi 31 mai 2024.**

!!!! NOUVEAUTE EN 2024 : il sera possible de dupliquer les dossiers non retenus pour la PI 2023 sur AGIRHE !!!

Retrouver l'ensemble des informations concernant cette option, dans nos prochains échanges et webinaires.

d. Date de la pré - commission pour la promotion interne aux grades de catégorie « B » : le vendredi 07 juin 2024.

Cette pré-commission arrêtera la liste des agents proposés à partir des dossiers reçus au CDG.

IV) PROMOTION INTERNE DE LA CATEGORIE A

a. Du 03 juin au 05 juillet 2024 : Transmission de la liste des agents proposés à la promotion interne 2024 au CDG

Il conviendra d'adresser au Centre de Gestion au plus tard le **05 juillet 2024** à l'adresse mail, instancesparitaires@cdg971.com :

- La liste des agents proposés pour les grades de catégorie « A » à l'aide du fichier Excel qui sera transmis ultérieurement.

b. Information sur les périodes de FSO pour les dossiers proposés

A réception de vos fichiers Excel dûment renseignés, les gestionnaires carrières du CDG vous transmettront les périodes à retenir pour les Formations Statutaires Obligatoires (FSO) de chaque agent proposé. Nous vous invitons à préparer les attestations FSO correspondantes.

Rappel : seules les attestations émanant du CNFPT sont recevables (voir guide AGIRHE 2023 pour plus de détails).

NB : Il n'est pas nécessaire d'attendre la date limite de transmission pour nous communiquer vos listes. Cela permettra un contrôle progressif de la recevabilité de vos dossiers par le Centre de Gestion.

L'arrêté relatif à vos lignes directrices de gestion concernant les promotions et la valorisation des parcours professionnels (si non transmis en 2023 ou arrêté modifié).

c. Du lundi 02 septembre au vendredi 04 octobre 2024 (date limite) : Saisie des dossiers sur AGIRHE

Les dossiers des agents proposés devront être saisis accompagnés des pièces justificatives, sur la plateforme AGIRHE **au plus tard le vendredi 04 octobre 2024.**

!!!! NOUVEAUTE EN 2024 : il sera possible de dupliquer les dossiers non retenus saisis pour la PI 2023 sur AGIRHE !!!

Retrouver l'ensemble des informations concernant cette option, dans nos prochains échanges et webinaires.

d. Date de la pré - commission pour la promotion interne aux grades de catégorie « A » : le jeudi 31 octobre 2024.

Cette pré-commission arrêtera la liste des agents proposés à partir des dossiers reçus au CDG.

Vous trouverez, ci-joint :

- Le fichier Excel concernant les effectifs par cadre d'emplois pour les catégories A et B (stagiaires, titulaires, CDI) ;
- Les rétroplannings des promotions internes A – B et C ;
- Le fichier Excel des agents proposés pour la promotion interne C.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.
